



HERBIGNAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2026 2026/066

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 07 mai 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Franck DUVAL, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	27
Nombre de votants	29

Étaient présents : M. Franck DUVAL, Mme Florence LEPY, M. François ANGER, Mme Amandine NOGUES, M. Alexis GERGAUD, Mme Justine LE FLOCH, M. Pierre LAURENT, Mme Tiffanie GUILLEMOT, Mme Jeanne DELASSUS, M. Yannick LE PENNEC, Mme Vanessa POTEAU, M. Gwenaël DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Jérôme BELLIOU, Mme Sophie GIANOLA, M. Davian MAHÉ, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Sébastien THILLY, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s: M. Sébastien GUILLOUX (pouvoir à Mme Emmanuelle DAUCE), M. Hervé NOGUES (pouvoir à M. François ANGER),

Secrétaires de séance : Mme Amandine NOGUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Justine LE FLOCH

Madame LE FLOCH, Adjointe aux Finances et aux Ressources humaines,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel du 28 avril 2026 ;

Le conseil municipal A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- ◆ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression/ Modification	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} juin 2026						
Ressources	Création	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Avancement de grade
	Suppression	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Permanent	Avancement de grade
Aménagement du territoire et urbanisme	Création	Ingénieur principal	1	Temps complet	Permanent	Avancement de grade
	Suppression	Ingénieur	1	Temps complet	Permanent	Avancement de grade
Au 1^{er} septembre 2026						
Solidarité et petite enfance	Création	Apprenti CAP Assistant Éducatif Petite Enfance	1		Non permanent - Pour 11 mois	Recrutement apprenti au multi-accueil
Education Enfance Jeunesse	Création	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	32/35 ^{ème}	Permanent	Avancement de grade
	Suppression	Adjoint technique	1	32/35 ^{ème}	Permanent	Avancement de grade

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 13 mai 2026
Et de la publication, le 13 mai 2026**

**Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire,
Franck DUVAL**

